



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Présents : Jean-Paul VALLOT – Caroline BERGERE – Marcel TAMET – Jean-Louis BERNON – Maxime GACHE – Gilles GALLEY – Jérôme GACHE - Françoise LECORNU - Patricia MELA - Ronan ARROUEZ.

Absent(s) excusé(s) : Brigitte GEOURJON

Auditeur : X

Secrétaire de séance : Ronan ARROUEZ

Ordre du Jour

→ Délibération pour le transfert de compétence urbanisme à la CCMP :

Actuellement, Colombier est sous le système de la carte communale et gère librement ses aménagements en matière d'urbanisme. La CCMP souhaiterait un plan local urbanisme intercommunal (PLUI). A l'unanimité, le conseil se prononce pour le maintien de la carte communale et s'oppose donc au PLUI.

→ Délibération renouvellement adhésion au service d'instruction mutualisé du droit des sols de la CCMP :

Actuellement, c'est la CCMP qui instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme par le biais d'un service dédié. Lors du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de renouveler l'adhésion au service d'instruction mutualisé du droit des sols de la CCMP. A l'unanimité, le conseil délibère en faveur du renouvellement de cette adhésion.

→ Délibération renouvellement adhésion à la médecine du travail :

Il s'agit d'une obligation liée à nos 2 employés.

Il convient de savoir s'il est nécessaire de payer cette adhésion pour notre secrétaire car elle est déjà payée par Thélis la Combe. La question sera posée avant validation définitive de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

→ **raccordement du captage au réseau d'eau**. Le cahier des charges mis en place par le cabinet CETI comportait quelques incohérences sur les quantités.

MAZET TP → 42 409 HT soit 50 884 TTC

BORNE TP → 32 919 HT soit 39 502 TTC

LAMBERT → 26 325 HT € soit 31 590 TTC

BOUCHARDON → 49 315 HT soit 59 178 TTC

Les devis réceptionnés seront soumis à l'étude de la maîtrise d'œuvre et à la commission d'appel d'offre.

→ réhabilitation de la station d'épuration du bourg : le Maire rappelle que suite à la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement il convient de prévoir des travaux de réhabilitation de la station d'épuration. La commune doit retenir un maître d'œuvre pour suivre ce projet qui peut être financé par différents partenaires techniques et financiers.

A l'unanimité le conseil autorise le Maire à engager les démarches pour retenir un maître d'œuvre, démarrer les études, et demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, du Département de la Loire, du Département de l'Ardèche, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'Europe.

→ Bâtiment terrain loisirs : deux architectes sont venus sur place pour étudier le projet.

-Cabinet Bertrand propose un devis de 17300 € TTC pour ses services.

-Atelier 3A propose un devis de 11 875 € pour ses services. (ou 4500 € pour les seuls plans). Le conseil valide à l'unanimité le choix de Atelier 3A pour la confection des plans et la mission permis de construire.

→ Enveloppe territorialisée. La commune pourrait bénéficier de 2 subventions du Département à condition de présenter des projets. Les dossiers devront être réalisés rapidement sur les projets eau et terrain de loisirs. Validation du conseil à l'unanimité.

→ Questions diverses :

→ Désignation d'un référent ambroisie : Jérôme GACHE.

→ Réunion bulletin à prévoir → 27/11/2020 vers 16h00

→ Patricia MELA fait part de sa démission du CM pour raison personnelle.

→ La région Auvergne Rhone Alpes propose la mise en place d'abris voyageur.

Prochaine réunion le 12/01/2020 à 19h00